



Date de dépôt : 11 mars 2024

Pétition

Non-respect du nouveau règlement du Conseil municipal par le Bureau du Conseil municipal par le groupe PLR

Concerne : Art. 10 bis du règlement non respecté par les élus du peuple

Mesdames, Messieurs les députés,

Le Grand Conseil doit veiller sur le respect de la Constitution et des règlements au moins par les élus du peuple.

Tous les partis politiques suite au changement du règlement sur le CM ont respecté constitutionnellement ce changement et ont nommé le 7 février 2023 leurs suppléants.

Tous les partis SAUF un. Le PLR ! En résumé le seul parti qui a un siège vide en permanence a refusé de nommer des suppléants en violation du règlement qui est clair.

Art. 10 bis Membres suppléant-e-s du Conseil municipal (32)

¹ Le nombre de membres suppléant-e-s du Conseil municipal est équivalent au nombre de sièges des groupes en commission, mais de deux si le groupe n'a droit qu'à un siège en commission. ² Les membres suppléant-e-s sont les candidat-e-s ayant obtenu le plus de suffrages après la dernière personne élue de la liste. ³ La qualité de membre suppléant-e est intrinsèquement liée à l'appartenance au groupe. **⁴ En cas d'absence d'une séance plénière ou d'une commission, un-e membre titulaire du Conseil municipal peut être remplacé-e par un-e membre suppléant-e.** Les modalités pratiques sont définies par le Bureau du Conseil municipal.

Le peuple vote pour être représenté !

Je demande au Grand Conseil d'ordonner que le groupe PLR nomme des suppléants et qu'aucun vote ne soit plus perdu !

C'est la moindre des choses pour respecter la démocratie et les membres du parti.

N.B. I signature

M^{me} Anastasia-Natalia Ventouri

Rue Bautte 6

1201 Genève